

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-300

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAU, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109123-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-300

**Soutien à l'économie de proximité - Partenariat 2025 entre Bordeaux Métropole et la
Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde - Programme d'actions -
Décision - Autorisation**

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de développement économique, Bordeaux Métropole a placé l'économie de proximité comme un axe stratégique de son action. Cette orientation s'est traduite par un ensemble d'actions concrètes, formalisées dans le Schéma de Développement Économique Métropolitain (SDEM), adopté par l'assemblée délibérante le 25 novembre 2021.

Dans cette dynamique, et conformément à la fiche n°11 « soutenir l'économie de proximité » du SDEM, Bordeaux Métropole a souhaité renouveler en 2025 son partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG). Ce partenariat s'inscrit dans une logique de continuité des actions entreprises ces dernières années, tout en intégrant de nouvelles initiatives visant à revitaliser et accompagner davantage encore la dynamique commerciale locale, qui doit depuis plusieurs années faire face à des défis multiples.

Le renouvellement de ce partenariat avec la CCIBG sera, comme chaque année, formalisé par une convention incluant un programme d'actions adapté aux nouvelles réalités du commerce.

Un programme d'actions renouvelé pour 2025

Les actions proposées pour 2025 par la CCIBG, et soutenues financièrement par Bordeaux Métropole, visent plusieurs objectifs, récurrents ou nouveaux :

- **Axe 1 : Mettre à jour et enrichir les données de l'Observatoire du commerce de Bordeaux Métropole**

L'objectif est toujours d'évaluer et d'analyser l'évolution de l'activité commerciale de la Métropole, ainsi que la structure de son tissu commercial. L'Observatoire du commerce, en place depuis plusieurs années, sera mis à jour. L'outil d'analyse des données utilisé par la CCIBG, enrichi de nouvelles fonctionnalités, permettra de disposer d'une carte interactive de l'offre commerciale, et de produire des études de marché approfondies pour évaluer l'attractivité des points de vente, des rues ou des quartiers.

- **Axe 2 : Analyser les flux piétons dans le centre-ville et les quartiers bordelais ainsi que trois zones commerciales de Bordeaux Métropole**

Il s'agit de suivre sur le long terme l'évolution de la fréquentation piétonne dans le centre-ville de Bordeaux et dans ses différents quartiers.

Des points de comptage supplémentaires seront positionnés pour suivre la fréquentation d'autres polarités commerciales de trois communes membres de Bordeaux Métropole, afin d'offrir une vision plus précise de la dynamique commerciale de l'ensemble métropolitain. Un appel à candidature sera lancé auprès des communes membres de Bordeaux Métropole en septembre 2025.

- **Axe 3 : Réaliser une étude pour définir l'impact de l'implantation d'une grande surface alimentaire sur la commune de Cenon - Lissandre**

La ville de Cenon mène plusieurs projets de requalification et de restructuration de son offre commerciale. Parmi les initiatives en cours, une réflexion est engagée autour du secteur Lissandre, visant à y développer une mixité d'activités artisanales, de services et commerciales. Dans ce cadre, la présente étude a pour objectif d'anticiper les effets liés à l'implantation potentielle d'un magasin de grande distribution alimentaire. Elle s'appuie sur l'analyse de la zone de chalandise estimée et sur l'évaluation des impacts sur le tissu commercial environnant. Cette démarche vise à accompagner le développement commercial du territoire et à fournir à la Ville et à la Métropole des données objectives quant à l'impact de ce projet.

- **Axe 4 : Poursuivre les actions de marketing territorial en faveur des commerçants**

Le marketing territorial reste un outil clé pour faire rayonner Bordeaux Métropole en matière de commerces et de services. Aussi, en 2025, Bordeaux Métropole sera partenaire de deux événements majeurs organisés par la CCIBG : le Salon International de l'Immobilier Commercial (SIEC) à Paris qui aura lieu les 11 et 12 juin 2025 et la journée Visio Commerce, à Bordeaux le 2 octobre 2025. Ces événements permettront de présenter l'offre commerciale de la métropole et de favoriser l'installation de nouvelles enseignes et entreprises dans les zones en développement et les nouveaux quartiers.

- **Axe 5 : Renforcer l'animation du réseau Manacom**

Le réseau Manacom, créé par la CCIBG, continue de jouer un rôle essentiel dans le soutien des managers de commerce. Ce réseau, composé d'élus et de professionnels du secteur, propose des actions de formation et d'échange, telles que des conférences, des visites de territoires et des retours d'expériences. Cette année encore, ce réseau sera un pilier essentiel pour l'échange d'informations professionnelles et pour la mise en place de nouvelles pratiques et stratégies adaptées à l'évolution du commerce.

- **Axe 6 : Encourager l'innovation et accompagner les commerçants dans leurs transitions**

La CCIBG renouvelle cette année encore ses deux grands événements créés pour accélérer la transition et la modernisation des commerces :

« **Talents des territoires** » est un appel à projets de nature à soutenir et valoriser les associations de commerçants et les clubs d'entreprises de Gironde les plus dynamiques. L'édition 2025 prévoit d'ouvrir plus largement l'appel à projet aux initiatives de commerçants indépendants.

Afin d'encourager les associations de commerçants dans la mise en œuvre d'actions et d'animations structurantes, Bordeaux Métropole a souhaité renforcer cette année sa participation financière pour augmenter le nombre d'associations métropolitaines accompagnées et possiblement lauréates de cet appel à projets.

L'édition de 2024 avait mobilisé 300 participants (associations de commerçants, clubs d'entreprises, partenaires privés et publics, élu(e)s CCIBG). Sur les 27 projets présentés (associations de commerçants et clubs d'entreprises), 14 ont reçu un prix et 27 000 € de dotation ont été remis.

La cérémonie de remise des prix 2025 est prévue le 1er décembre 2025 et un prix spécifique « Bordeaux Métropole » sera décerné à cette occasion.

« **Bordeaux Commerce Innov'** » (salon de l'innovation pour l'économie de proximité).

La CCIBG a organisé en novembre 2024 la 2ème édition du salon régional dédié à l'innovation pour le commerce, l'économie de proximité et la franchise. Plus de 80 exposants au total (dont 50 exposants pour le Village de la franchise) ont présenté des solutions innovantes à plus de 1 700 visiteurs. Six conférences (La franchise, la logistique urbaine durable, l'intelligence artificielle, ...) et 10 ateliers thématiques (le référencement sur Google, les moyens de paiement de demain, la cybersécurité, trouver le bon local commercial, ...) ont aussi rythmé la journée. Cette édition a confirmé le besoin pour les commerçants de bénéficier d'un moment fort dans l'année pour découvrir les nouvelles solutions technologiques et appréhender les pratiques d'avenir.

En 2025, la CCIBG souhaite renouveler ce temps fort afin de permettre aux entrepreneurs, commerçants, chefs d'entreprise, consultants, responsables en point de vente, collectivités, territoires, d'avoir une vision objective des innovations technologiques et d'assister aux différentes conférences et ateliers coconstruits

Comme en 2024, l'édition de 2025 de Commerce Innov sera renforcée par l'organisation d'un salon de la franchise pour proposer aux entrepreneurs une vision objective du commerce en franchise, au travers de paroles d'experts et enseignes performantes

- **Axe 7 : Anticiper les transmissions d'entreprise pour préserver le commerce de proximité en centre-ville**

La transmission d'une entreprise est un moment stratégique dans la vie de l'entrepreneur. Elle nécessite d'être anticipée et préparée avec méthode, ce que les commerçants ne prennent pas toujours le temps de faire. Ainsi, près d'un dirigeant sur deux n'est pas suffisamment préparé à la transmission de son entreprise, et de nombreux commerces cessent leur activité sans être repris. Cette étape de la vie de l'entreprise peut entraîner des conséquences importantes pour les territoires en termes de maintien de l'offre et des savoir-faire, et de sauvegarde des emplois.

Aussi, Bordeaux Métropole souhaite accompagner la CCIBG dans la mise en place de cette nouvelle action déployée sur deux phases distinctes :

- réalisation d'une étude de détection des commerces à transmettre,
- enquête auprès d'un panel d'entreprises identifiées afin d'anticiper une action de sensibilisation des dirigeants détectés dans l'étude.

Il s'agit d'une première étape de la démarche d'accompagnement à la transmission/reprise. En 2026, une action d'accompagnement ciblée sur les secteurs d'activité stratégiques en difficulté est déjà prévue.

- **Axe 8 : Augmenter la visibilité des commerces sur les supports numériques**

Les réseaux sociaux constituent aujourd'hui des plateformes indispensables avec lesquelles les commerces sont obligés d'organiser leur activité. Ces canaux permettent aux entreprises de proximité de se faire connaître auprès des habitants de leur quartier ainsi qu'auprès d'une population élargie, au-delà du premier rayon de chalandise et même des frontières communales. D'où la nécessité pour les commerçants indépendants d'y être visibles, authentiques et d'y assurer une présence régulière. Il est important pour eux de proposer sur ces supports de communication un contenu stratégique, adapté à leur clientèle.

Pour cela, la CCIBG prévoit de créer et d'animer un « compte social média » pour promouvoir le commerce indépendant de la Métropole. Cet outil permettra de faire connaître et de valoriser l'offre commerciale indépendante dans les communes membres, en publiant régulièrement des contenus ciblés, notamment sous la forme de capsules vidéo (portraits de commerçants, couverture événementielle autour du commerce, etc.).

Afin de maximiser les chances de réussite de la création de ce « compte social média », il est également prévu le lancement et la gestion d'une campagne de communication permettant d'accroître la visibilité des publications auprès d'une cible métropolitaine et girondine.

En renouvelant ce partenariat, Bordeaux Métropole poursuit son engagement en faveur d'une économie de proximité dynamique et résiliente, essentielle pour le bien-

être des habitants et le développement économique local. Ce partenariat renforcé contribuera à la consolidation de l'offre commerciale et à l'attractivité de notre territoire pour les années à venir.

Le détail de ce programme d'actions 2025 est exposé en annexe 2 de la présente délibération.

Budget prévisionnel global

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre de ce programme d'actions par la CCIBG a été estimé à 530 704 € TTC. Sur cette base, Bordeaux Métropole versera à la Chambre une subvention d'un montant maximum de 65 000 €. La participation de Bordeaux Métropole représente 12,25 % des dépenses prévisionnelles de ce programme.

Le détail du budget prévisionnel du partenariat 2025 entre Bordeaux Métropole et la CCIBG est joint à la convention.

La mise en œuvre du plan d'actions 2025, le budget correspondant et les conditions de versement de la participation financière de Bordeaux Métropole feront l'objet d'une convention signée entre la Métropole et la CCIBG (ci-joint dans la convention).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2012/0326 adoptée en Conseil de Communauté du 25 mai 2012 portant règlement d'intervention sur le commerce de proximité,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU la délibération n°2020/260 en date du 25 septembre 2020 approuvant la participation financière de Bordeaux Métropole au financement de l'Observatoire du Commerce pour la période 2020/2024,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 du Conseil de Bordeaux Métropole adoptant le Schéma de développement économique métropolitain,

VU la demande de subvention formulée par la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde en juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de poursuivre son partenariat avec la CCIBG et de mettre en œuvre des actions communes en faveur du développement commercial du territoire métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer pour l'année 2025 à la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde une subvention globale d'un montant de 65 000 € pour la mise en œuvre du programme d'action et dont le montant de dépenses prévisionnelles s'élève à 530 704 € TTC

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée précisant les modalités de règlement de cette subvention,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante 65 000 € au budget principal de l'exercice 2025, chapitre 65, fonction 657381 – 61,

Article 4 : que les dépenses engagées par les membres de la délégation Bordeaux Métropole présente au salon professionnel SIEC à Paris seront prises en charge sur la base des frais réels, par dérogation aux dispositions de la délibération communautaire « Politique voyages et déplacements » n° 2018-61 du 16 février 2018, compte tenu du coût exceptionnel d'hébergement,

Article 5 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BETES, Madame BRET,
Monsieur CAZABONNE, Madame LE BOULANGER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------